

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

1608557 Ontario Inc.

Interdit à 1608557 Ontario Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et ses rapports de gestion annuels des exercices terminés les 31 décembre 2005, 2006 et 2007 ainsi que ses états financiers intermédiaires et ses rapports de gestion intermédiaires des périodes terminées les 31 mars, 30 juin et 30 septembre 2006, 2007 et 2008 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 29 décembre 2008.

Décision n°: 2008-FIIC-0076

Bonaventure Enterprises Inc.

Interdit à Bonaventure Enterprises Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et son rapport de gestion annuel de l'exercice terminé le 31 août 2008 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 9 janvier 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0006

6.5.2 Révocations d'interdiction

Solutions Électroniques Saratoga Inc.

Révoque la décision d'interdiction 2008-MC-0808, prononcée le 14 août 2008, limitée à George Durst, André Link, Pierre Arbour, Alkebec Inc., Donald W. Seal, Richard Vallée, Martin Fontaine, Alfredo Perez, Charbel Fraifer et Luc Charlebois d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Solutions Électroniques Saratoga Inc. parce que celui-ci s'est conformé aux obligations de la réglementation applicable.

La révocation est prononcée le 8 janvier 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0004